Informations de base

1995/2060(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Aspects budgétaires de la comitologie **Subject** 8.40.10 Relations interinstitutionnelles, subsidiarité, proportionnalité, comitologie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	WYNN Terence (PSE)	24/07/1994

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural		
ENER Recherche, développement technologique et énergie	SCAPAGNINI Umberto (FE)	12/04/1995
JURI Juridique et droits des citoyens		
REGI Politique régionale		
DEVE Développement et coopération		
INST Institutionnelle		
PECH Pêche		

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/05/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/07/1995	Vote en commission		Résumé

18/07/1995	Dépôt du rapport de la commission	A4-0189/1995	
24/10/1995	Débat en plénière		Résumé
26/10/1995	Fin de la procédure au Parlement		
20/11/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1995/2060(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/4/06585

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0189/1995 JO C 269 16.10.1995, p. 0010	18/07/1995	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0517/1995 JO C 308 20.11.1995, p. 0098-0133	26/10/1995	Résumé

Aspects budgétaires de la comitologie

1995/2060(INI) - 26/10/1995 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Terence WYNN (PSE, RU) sur la réponse de la Commission à sa demande d'information concernant les activités des comités financés par les lignes budgétaires A-2510 et A-2511. Il se félicite, tout d'abord, de la réponse rapide de la Commission mais note la qualité inégale des rapports présentés sur l'activité des comités. Il estime de ce fait que l'information interne au sein de la Commission est partielle et non centralisée, ce qui handicape une supervision des activités des comités et remet en question la transparence demandée par la Commission sur la mise en oeuvre de ses pouvoirs exécutifs. Il demande, en conséquence, que la Commission améliore ses procédures internes dans ce domaine pour tous les comités exécutifs et souhaite que la Commission l'informe des détails pertinents des activités de ces comités (notamment dates des réunions, contenu des avis et références aux textes législatifs). Le Parlement recommande, en outre, l'établissement d'un échéancier des réunions publiques des comités exécutifs et d'un registre public, régulièrement mis à jour, dans lequel les membres des comités enregistreraient leurs intérêts. Enfin, il souhaite l'adjonction, dans le paragraphe de la proposition législative relative à la comitologie et instituant des comités, d'une mention faisant, d'une part, de ces comités des lieux de réunions publiques (sauf décision particulière contraire) et invitant, d'autre part, les comités à publier leurs ordres du jour deux semaines avant les réunions ainsi que les procès-verbaux des réunions. Il demande une information comparable sur les comités non financés par les lignes A-2510 et A-2511 (notamment dans le secteur de la recherche). Il souhaite enfin : .que les principes convenus dans le modus vivendi sur les procédures co-décidées soient étendus à toutes les procédures législatives, .que la transmission de l'information se fasse en temps utile et qu'à cette fin, la dotation financière prévue pour les activités des comités soit inscrite à la réserve du budget de 1996.